### ***Zones réglementées au titre de Natura 2000***

Le **réseau Natura 2000** regroupe l’ensemble des sites naturels ou semi-naturels protégés à l’échelle européenne, afin de préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables sur les territoires des États membres. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable.

Le réseau Natura 2000 distingue deux types de zonages réglementaires :

* **Zones de Protection Spéciale (ZPS)** : destinées à préserver les espèces d'oiseaux sauvages mentionnées à l'annexe I de la Directive "Oiseaux", ainsi que les sites essentiels pour la reproduction, la mue, l'hivernage ou les haltes migratoires des oiseaux.
* **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** : visant à protéger les habitats naturels et les espèces animales et végétales répertoriés aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

ICI IL Y A LA LISTE DES DES ZONNAGES